



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction des services du cabinet
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle
Affaire suivie par : Yolande Leblanc
Téléphone : 02.43.01.50.75
Courriel : yolande.leblanc@mayenne.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Circulaire N° 2017-03-CAB-4

Laval, le 8 mars 2017

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, " Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc".

Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation, désormais rendu tous les ans dans chaque département ou collectivités d'Outre-Mer.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics doivent être pavoisés aux couleurs nationales.

Frédéric VEAUX

Mesdames les sous-préfètes
pour information

